

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2016

### **1- Réaménagement du Jai Alai : approbation d'avenants**

Trois avenants ont été approuvés concernant les lots :

- ISOLATION CLOISONS FAUX PLAFONDS pour un montant de 390 € HT
- SERRURERIE pour un montant de 1 140 € HT
- ELECTRICITE pour un montant de 3 398.73 € HT

*Approuvé à l'unanimité.*

### **2- Etude environnementale : approbation d'avenants**

Dans le cadre de l'élaboration du PLU et la création de l'AVAP de Saint-Jean-Pied-de-Port, il a été présenté 2 avenants relatifs à l'évaluation environnementale.

- Pour le PLU, l'avenant s'élève à 4 950 € HT
- Pour l'AVAP, l'avenant s'élève à 750 € HT

*Approuvé à l'unanimité.*

### **3- Festival Citadelle en scène**

Le Conseil municipal a décidé le versement d'une subvention de 8 000 € correspondant à un deuxième acompte pour le festival de théâtre « Citadelle en Scène ».

*Approuvé à l'unanimité.*

### **4- Subvention du Comité des Fêtes**

Le Conseil municipal a décidé le versement d'une subvention de 10 000 € au Comité des Fêtes, pour l'année 2016.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **5- Conditions d'occupation des équipements communaux**

Après discussion, le Conseil municipal a décidé de fixer un tarif pour la mise à disposition de locaux servant à des activités rémunérées.

Ce tarif a été fixé à 25 € par heure par mois.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **6- Présentation du rapport d'activités de la SEPA**

Le Conseil municipal a approuvé le rapport de la SEPA (Société d'Equipement des Pays de l'Adour) relatif à l'exercice 2015.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **7- Délimitation de la zone tampon autour de la Porte Saint-Jacques**

Invité à se prononcer par le Préfet de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, Préfet coordonnateur du bien Saint Jacques de Compostelle en France, le Conseil municipal a validé le projet de zone tampon délimité autour de la Porte St Jacques et intégré dans le périmètre de l'AVAP.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **8- Questions diverses**

- Le Conseil municipal a précisé les modes de perception acceptés par les Régies « Visites guidées de La Citadelle et de la Prison des Evêques » organisées par la Commune sous forme de chèque et numéraire.

*Approuvé à l'unanimité.*

- Le Conseil municipal a accepté le remboursement de factures réglées par le SIVOS pour le compte de la Commune pour un montant de 978.77 €.

*Approuvé à l'unanimité.*

***Le Secrétaire de séance  
Jacques ELISSETCHE***